

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints, du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2018 ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 11 024 598 DT et une valeur liquidative égale à 2^D, 844 par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE » arrêtée au 31 Décembre 2018, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 5.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE ».

Responsabilités de l'auditeur

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé de déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers

Tunis, le 26 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes :

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2018
(Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIF	Notes	31/12/2018	31/12/2017
AC 1-Portefeuille-titres		8 761 530,240	8 206 636,409
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	7 652 444,941	7 724 132,331
b-Obligations et valeurs assimilées	2	1 109 085,299	482 504,078
AC 2-Placements monétaires et disponibilités		2 282 219,670	2 074 798,869
a-Placements monétaires	3	1 829 714,991	1 479 117,823
b-Disponibilités	4	452 504,679	595 681,046
AC 3-Créances d'exploitation	5	11 562,137	5 271,016
TOTAL ACTIF		11 055 312,047	10 286 706,294
PASSIF			
PA 1-Opérateurs créditeurs	6	19 898,443	17 855,258
PA 2-Autres créditeurs divers	7	10 815,437	12 358,473
TOTAL PASSIF		30 713,880	30 213,731
CP 1-Capital	8	10 741 714,123	10 029 313,862
CP 2- Sommes distribuables		282 884,044	227 178,701
a-Sommes distribuables de l'exercice	9	282 884,044	227 178,701
ACTIF NET		11 024 598,167	10 256 492,563
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		11 055 312,047	10 286 706,294

ETAT DE RESULTAT
Période du : 01/01/2018 au 31/12/2018
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	DU 01/01/2018 AU 31/12/2018	DU 01/01/2017 AU 31/12/2017
PR 1-Revenus du portefeuille-titres	10	330 722,378	299 430,407
a-Dividendes		294 849,060	279 226,420
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		35 873,318	20 203,987
PR 2-Revenus des Placements monétaires	11	149 142,674	95 497,323
TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT		479 865,052	394 927,730
CH 1-Charges de gestion des placements	12	- 177 727,017	- 152 548,758
REVENU NET DES PLACEMENTS		302 138,035	242 378,972
CH 2-Autres charges	13	- 20 107,131	-18 852,895
RESULTAT D'EXPLOITATION		282 030,904	223 526,077
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation		853,140	3 652,624
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		282 884,044	227 178,701
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		- 853,140	-3 652,624
Variation des +/- values potentielles sur titres		176 510,752	602 388,312
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		192 497,391	- 82 013,783
Frais de négociation des titres		- 4 201,105	- 1 734,037
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		646 837,942	742 166,569

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du : 01/01/2018 au 31/12/2018
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	DU 01/01/2018 AU 31/12/2018	DU 01/01/2017 AU 31/12/2017
<u>AN 1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	646 837,942	742 166,569
a-Résultat d'exploitation	282 030,904	223 526,077
b-Variation des +/- values potentielles sur titres	176 510,752	602 388,312
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	192 497,391	-82 013,783
d-Frais de négociation de titres	- 4 201,105	-1 734,037
<u>AN 2-Distribution de dividendes</u>	-	-
<u>AN 3-Transactions sur le capital</u>	121 267,662	131 100,990
a-Souscriptions	1 346 485,815	1 072 288,861
Capital	435 980,376	402 783,600
Régularisation des sommes non distribuables	786 689,627	580 750,703
Régularisation des sommes distribuables	123 815,812	88 754,558
b-Rachats	- 1 225 218,153	- 941 187,871
Capital	- 396 754,223	- 353 422,909
Régularisation des sommes non distribuables	- 714 236,129	- 510 732,724
Régularisation des sommes distribuables	- 114 227,801	- 77 032,238
VARIATION DE L'ACTIF NET	768 105,604	873 267,559
<u>AN 4-Actif net</u>		
a- en début d'exercice	10 256 492,563	9 383 225,004
b- en fin d'exercice	11 024 598,167	10 256 492,563
<u>AN 5-Nombre de parts</u>		
a- en début d'exercice	3 837 764,535	3 788 403,844
b- en fin d'exercice	3 876 990,688	3 837 764,535
VALEUR LIQUIDATIVE	2,844	2,673
AN 6- TAUX DE RENDEMENT	6,40%	7,91%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
AU 31 DECEMBRE 2018

I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE :

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif (OPC), et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 09/03/2005, sous le N° 09-2005. Le fonds a été constitué le 29 Juillet 2005. Sa durée de vie est de 50 ans à compter de sa date de constitution.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1144077/B/N/N/000.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB, sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE a été destiné à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte ASSURANCES MAGHREBIA VIE. Suite à la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009 l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds en tant que produit de placement financier classique.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les comptes de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables relatives aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telles que fixées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est tenue à partir du 01/01/2009 au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS, en remplacement du logiciel IDEE – SICAV.

Avec le nouveau logiciel, les mouvements de souscription et de rachat du capital effectués au cours de l'exercice sont comptabilisés à la valeur nominale, alors qu'ils étaient auparavant enregistrés à la valeur liquidative arrêtée à la clôture de l'exercice précédent.

Le nouveau logiciel ne permet pas ainsi de défalquer le capital de début d'exercice et la quote-part dans les sommes non distribuables de l'exercice en cours.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

3. EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

4. UNITE MONETAIRE :

Les comptes de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE sont libellés en Dinar Tunisien.

5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

- Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.
- Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat, à mesure qu'ils sont courus.

5.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.
- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.
Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.
- La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres OPCVM correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.
- L'identification et la valeur des titres ainsi évalués, sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

5.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

- Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :
 - A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente
 - Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
 - A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 décembre 2018, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

- Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

5.4. CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements, à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DES RESULTATS

1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Actions et droits rattachés	Nombres de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% de l'Actif Net
ADWYA	52 422	183 505,668	249 685,986	2,26%
AMEN BANK	10 436	275 573,847	283 786,148	2,57%
ARTES	49 529	345 223,043	309 060,960	2,80%
ATB	58 299	281 254,325	213 082,845	1,93%
ATL	21 504	66 558,283	57 587,712	0,52%
ATTIJARI BANK	14 543	274 198,160	622 396,771	5,65%
BIAT	3 473	280 676,570	414 731,768	3,76%
BT	75 350	362 554,584	600 916,250	5,45%
CIL	6 973	122 882,150	106 937,928	0,97%
CITY CARS	17 402	224 535,550	197 547,504	1,79%
DELICE HOLDING	17 336	235 845,890	247 783,448	2,25%
ENNAKL AUTOMOBILES	33 440	421 995,355	406 296,000	3,69%
EURO-CYCLES	10 757	153 031,664	200 628,807	1,82%
MONOPRIX	34 375	519 476,387	263 071,875	2,39%
ONE TECH HOLDING	58 076	410 109,388	928 635,240	8,42%
PGH	40 612	254 016,234	503 994,920	4,57%
SAH	32 167	219 674,730	367 347,140	3,33%
SFBT	46 573	283 734,227	1 097 259,880	9,95%
TELNET HOLDING	2 150	19 175,000	20 661,500	0,19%
TL	2 996	53 393,392	43 316,168	0,39%
TL DS 2018	2 996	1 042,608	29,960	0,00%
UIB	21 883	313 070,959	517 686,131	4,70%
Total		5 301 528,014	7 652 444,941	69,41%

2. OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

Emprunts des sociétés	Nombres de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% de l'Actif Net
ATL SUBORDONNE 2017	1 500	150 000,000	151 999,890	1,38%
ATL 2013-1	1 000	40 000,000	41 514,258	0,38%
BNA SUBORDONNE 2018-1	1 200	120 000,000	123 219,288	1,12%
CIL 2018-1	1 000	100 000,000	100 000,000	0,91%
HL 2017-2	500	50 000,000	51 505,479	0,47%
HL 2018-02	2 000	200 000,000	200 000,000	1,81%
TL SUBORDONNÉ 2018	1 500	150 000,000	150 000,000	1,36%
TUNISIE LEASING 2018-1	1 000	100 000,000	104 295,452	0,95%
Total 1		910 000,000	922 534,367	8,37%
Emprunts d'Etat				
BTA 5.5% MARS 2019	180	187 366,000	186 550,932	1,69%
Total 2		187 366,000	186 550,932	1,69%
Total 1+2		1 097 366,000	1 109 085,299	10,06%

Le coût d'acquisition du portefeuille titres s'élève au 31 Décembre 2018 à 6 398 894,014 DT contre 6 026 168,763 DT à la clôture de l'exercice précédent, soit une augmentation de 372 725,251DT.

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2018 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions	387 926,650
Emprunts des sociétés	670 000,000
Emprunts d'Etat	0,000
Total	1 057 926,650

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2018 se détaillent ainsi :

Sorties	Coût d'acquisition	Prix de cession	Remboursement	Plus ou moins- values réalisées
Actions	636 917,399	829 414,790	0,000	192 497,391
Emprunts des sociétés	48 284,000	0,000	48 284,000	0,000
Emprunts d'Etat	0,000	0,000	0,000	0,000
Total	685 201,399	829 414,790	48 284,000	192 497,391

3. PLACEMENTS MONETAIRES

Les placements monétaires s'élèvent au 31/12/2018 à 1 829 714,991 DT soit 16,60% de l'actif net et se détaillent comme suit :

Désignation	Date de souscription	Nombre de jours	Taux	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% de l'Actif Net
CERTIFICAT DE DEPOT						
CD (Amen Bank)	26/12/2018	180	TMM+6%	475 146,542	475 925,128	4,32%
PLACEMENT A TERME						
PAT (ATB)	19/12/2018	90	TMM+6%	850 000,000	853 209,041	7,74%
PAT (BNA)	28/12/2018	180	TMM+6%	500 000,000	500 580,822	4,54%
Total				1 825 146,542	1 829 714,991	16,60%

4. DISPONIBILITES

Les disponibilités du FCP en banques s'élèvent au 31/12/2018 à 452 504,679DT, soit 4,10% de l'actif net.

En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires pour 11 562,137 DT et en déduisant les dettes à court terme pour 30 713,880 DT, le taux d'emploi en liquidités est ramené à 3,93% de l'actif net.

5. CREANCES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 11 562,137 DT, contre 5 271,016 DT au 31/12/2017 et correspond aux intérêts courus sur les avoirs bancaires.

6. OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 19 898,443 DT contre 17 855,258 DT au 31/12/2017 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Gestionnaire	12 951,659	11 618,083
Dépositaire	6 946,784	6 237,175
TOTAL	19 898,443	17 855,258

7. AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 10 815,437 DT, contre 12 358,473 DT au 31/12/2017 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Conseil du marché financier (CMF)	991,933	897,308
CAC	7 418,021	7 123,459
Publication	200,000	400,000
Etat	2 205,483	3 937,706
TOTAL	10 815,437	12 358,473

8. CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2018 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2017

Montant	10 029 313,862
Nombre de parts	3 837 764,535
Nombre de porteurs de parts	9

Souscriptions réalisées

Montant	435 980,376
Nombre de parts émises	435 980,376

Rachats effectués

Montant	396 754,223
Nombre de parts rachetées	396 754,223

Capital au 31-12-2018

Montant ⁽²⁾	10 068 540,015
Nombre de parts ⁽¹⁾	3 876 990,688
Nombre de porteurs de parts	9

(1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.

(2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments le capital s'établit à 10 741 714,123 DT détaillé comme suit :

	(2)	10 068 540,015
Résultat 2017 capitalisé		227 178,701
Régularisation du résultat 2017 capitalisé		8 734,871
Variation des différences d'estimation		176 510,752
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres		192 497,391
Régularisation des sommes non distribuables		72 453,498
Frais de négociation de titres		-4 201,105
Capital au 31/12/2018		10 741 714,123

9. SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste totalise au 31/12/2018 un montant de 282 884,044 DT contre 227 178,701 DT au 31/12/2017 ; il se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Résultats distribuables	282 030,904	223 526,077
Régularisation	853,140	3 652,624
TOTAL	282 884,044	227 178,701

10. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31/12/2018 un montant de 330 722,378 DT contre 299 430,407 DT au 31/12/2017 et se détaillent ainsi :

<u>Dividendes</u>	31/12/2018	31/12/2017
des actions admises à la cote	294 849,060	279 226,420
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
Intérêts sur BTA	10 225,988	8 343,811
Intérêts sur obligations	25 647,330	11 860,176
TOTAL	330 722,378	299 430,407

11. LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 149 142,674 DT, contre 95 497,323 DT au 31/12/2017 ; il se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts sur les avoirs bancaires	23 917,629	15 717,898
Intérêts sur placements en certificats de dépôts	45 567,896	79 779,425
Intérêts des placements à terme	79 657,149	0,000
TOTAL	149 142,674	95 497,323

12. CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2018 à 177 727,017 DT, contre 152 548,758 DT au 31/12/2017 ; il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Rémunération du gestionnaire	147 261,601	126 141,955
Rémunération du dépositaire	30 465,416	26 406,803
TOTAL	177 727,017	152 548,758

13. AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 20 107,131 DT, contre 18 852,895 DT au 31/12/2017 ; il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Honoraires CAC	8 584,547	8 875,375
Redevance CMF	11 277,851	9 742,187
Publicité et publication	200,000	200,000
Commission bancaire	35,933	28,833
Impôts et taxes	8,800	6,500
Total	20 107,131	18 852,895

III. AUTRES INFORMATIONS :

1. DONNEES PAR PARTS ET RATIOS PERTINENTS

Données par part	2018	2017	2016	2015	2014
Revenus des placements	0,124	0,103	0,096	0,081	0,077
Charges de gestion des placements	-0,046	-0,040	-0,038	-0,036	-0,034
Revenu net des placements	0,078	0,063	0,058	0,045	0,043
Autres charges	-0,005	-0,005	-0,004	-0,005	-0,004
Résultat d'exploitation	0,073	0,058	0,054	0,040	0,039
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,001	0,000	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	0,073	0,059	0,054	0,041	0,039
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,045	0,157	0,275	-0,157	0,219
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,050	-0,021	-0,062	-0,014	-0,030
Frais de négociation de titres	-0,001	0,001	-0,001	-0,001	-0,001
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	0,094	0,135	0,212	-0,172	0,188
Résultat net de l'exercice	0,167	0,193	0,266	-0,131	0,227
Droits d'entrée	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,094	0,135	0,212	-0,172	0,188
Régularisation du résultat non distribuable*	0,004	0,002	0,002	0,000	0,001
Sommes non distribuables*	0,098	0,137	0,214	-0,172	0,189
Valeur liquidative	2,844	2,673	2,477	2,209	2,340

Ratios de gestion des placements	2018	2017	2016	2015	2014
Charges de gestion de placement / actif net moyen	1,58%	1,57%	1,57%	1,57%	1,57%
autres charges / actif net moyen	0,18%	0,19%	0,18%	0,20%	0,17%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,51%	2,30%	2,26%	1,77%	1,80%

L'actif net moyen étant arrêté à 11 235 918,381 DT.

* Les données des exercices antérieurs à 2015 ont été retraitées pour des besoins de comparabilité.

2. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE :

2.1 REMUNERATION DU GESTIONNAIRE

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE, moyennant une commission de gestion de 1,1% HT calculée hebdomadairement, sur la base de l'actif net et payée trimestriellement. Le paiement de la commission est devenu mensuel à partir du mois de mai 2014.

2.2 REMUNERATION DU DEPOSITAIRE

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP ;
- Commission de droit de garde hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;
- Une commission sur encaissement de dividende de 1% avec un minimum de 0,200 DT par valeur.